

Présentation du cadre de référence lavallois du plan de transition école vie active TÉVA



Catherine Charette
Conseillère pédagogique en adaptation scolaire

Mai 2015



Contenu de la présentation



- Contexte et historique de la TÉVA à Laval
- Cadre de référence du plan de transition TÉVA
- Carte des partenaires du plan de transition TÉVA
- Outil d'orientation de la demande
- 3 plans: comment s'y retrouver ?
- Plan de transition: Formulaire et outils
- Implantation de la démarche à la CSDL, besoins en formation.

15 à 21 ans: période de transition importante à préparer...



Le passage à l'âge adulte et à l'autonomie à partir
du **projet de vie** du jeune

Contexte et historique de la TÉVA



- 2012: Fusion de la TÉVA et de CAPHIT = TRIVAT
Table **R**égionale **I**ntégration **V**ie active et **T**ravail de Laval
- De 2012 à 2014: Un sous-comité de travail de la TRIVAT élabore le cadre de référence ainsi que la carte des partenaires du plan de transition TÉVA.
- L'appui du comité directeur de l'Engagement jeunesse Laval a facilité l'adoption du cadre de référence et la mise en œuvre de la démarche par les représentants de la direction des trois réseaux concernés (éducation, santé et services sociaux, emploi).

Au Québec, la TÉVA est énoncée dans plusieurs cadres de référence légaux

- La politique d'adaptation scolaire, MELS, 1999;
- L'Entente de complémentarité MELS-MSSS, 2003 (...) 2013-2016;
- Le cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, MELS, 2004;
- Le Plan d'accès aux services pour personnes ayant une déficience, MSSS, 2008;
- La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, MESS, 2008;
- La politique gouvernementale: À part entière, 2009;
- La Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec 2006-2009 et 2009-2014. Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) par l'entremise de l'Engagement jeunesse : accompagne la planification de la transition de l'école à la vie active.

Plan de transition Laval (TÉVA)

- Le cadre de référence des partenaires du plan de transition a été adopté en 2014-2015.
- Des répondants du plan de transition « TÉVA » ont été identifiés par les représentants de la direction de la CSDL, CSSWL, du CSSSL, d'Emploi Québec Laval et du Collège Montmorency ainsi que leurs partenaires.
- Un mécanisme opérationnel commun aux réseaux de l'éducation, de la santé et de l'emploi a été convenu, ainsi que l'élaboration d'une entente de collaboration officialisant une responsabilité conjointe des trois réseaux dans la transition école vie active des jeunes lavallois de 15 à 21 ans vivant avec des limitations fonctionnelles.

Les principaux partenaires impliqués dans la TÉVA



Éducation	Établissements scolaires du secteur des jeunes /adultes 15-21 ans / Collège Montmorency
Emploi	Emploi Québec Laval, ses 2 centres locaux d'Emploi; partenaires des services spécialisés de main d'œuvre
Santé et services sociaux	CSSSL et services sociaux; centres de réadaptation, organismes communautaires (secteur jeune et adulte DI TED-DP et Santé Mentale secteur jeune et adulte)
Intégration sociale	<ul style="list-style-type: none">- Activités de jour- Loisirs- Services d'accompagnement
TRIVAT (Table de concertation régionale)	Table régionale intégration à la vie active et au travail pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles de 15 ans et +
Comité directeur régional de l'Engagement jeunesse Laval (directeurs régionaux des réseaux de l'éducation, la santé, l'emploi, immigration)	Soutien du CDR EJL et accompagnement de l'agente de liaison de l'EJL : faciliter les procédures administratives dans la continuité des services pour les jeunes de 15 à 24 ans, favoriser la connaissance des services, optimiser le potentiel des services

Cadre de référence lavallois du plan de transition école vie active (TÉVA)



De quoi parle-t-on ?

- la poursuite des études;
- la préparation, l'insertion et le maintien en emploi;
- la participation à des activités valorisantes et significatives;
- le développement de l'autonomie résidentielle;
- le développement d'un nouveau réseau social.

Cadre de référence lavallois du plan de transition école vie active (TÉVA)



La TÉVA se définit comme un ensemble coordonné et planifié d'activités axées sur l'accompagnement concerté de l'élève dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie, notamment, en regard des trois axes suivants:

Axe socio-professionnel	Axe socio-résidentiel	Axe relationnel
<ul style="list-style-type: none">• Intégration en emploi ou dans une activité de jour• Poursuite des activités éducatives• L'accès à l'enseignement supérieur	Développement de l'autonomie résidentielle ou son intégration dans un centre d'hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Transformation du réseau social• Loisirs• Participation à la communauté

L'autonomie du jeune dans l'utilisation des services liés à la santé et aux services sociaux ainsi que l'autonomie dans l'utilisation des services de transport sont considérées comme des éléments transversaux du plan de transition TÉVA.

Cadre de référence lavallois du plan de transition école vie active (TÉVA)



Jeunes visés

Élèves handicapés;
Élèves ayant une DI légère;
Élèves avec besoins particuliers.

Quand ?

3 ans avant le passage à la vie active:

- à 18 ans pour l'élève qui termine à 21 ans et à 16 ans pour l'élève qui termine à 18 ans au secteur jeune.
- Le plan de transition remplace le plan d'intervention.

Cadre de référence lavallois du plan de transition école vie active (TÉVA)



Conditions de réussite du plan de transition TÉVA

Interventions planifiées et bien structurées;
Implication du jeune et des parents;
Objectifs définis en fonction du jeune et non des services disponibles;
Innovation dans nos pratiques;
Collaboration et disponibilité des partenaires essentielles, dès le début du processus.

Cadre de référence lavallois du plan de transition école vie active (TÉVA)



Responsabilités des réseaux

Éducation

Identifier les jeunes qui peuvent bénéficier d'un PT.

Initier la démarche.

Élaborer les objectifs avec le jeune, sa famille et les partenaires en tenant compte de ses intérêts et ses forces.

Établir et maintenir les contacts avec les parents et les organismes impliqués.

Santé, Services sociaux, emplois

Participer aux rencontres proposées lorsque jugées nécessaire par l'école.

Collaborer à l'élaboration du PT et à la mise en œuvre de celui-ci.

Informé le jeune et sa famille des ressources, des mesures et des programmes disponibles en lien avec son projet de vie.

Accompagner le jeune et sa famille dans son insertion sociale, résidentielle et professionnelle.

Cadre de référence lavallois du Plan de transition école vie active (TÉVA)



Avec qui ?

L'élève;

Les parents ou tuteurs;

Le directeur (trice) d'école ou son mandataire;

L'enseignant (e);

Le personnel professionnel de l'école;

Le personnel de soutien de l'école, s'il y a lieu;


Les intervenants du réseau de la santé, des services sociaux et de l'emploi impliqués;

Toute autre personne impliquée dans la vie du jeune et jugée nécessaire à la démarche.

Cadre de référence lavallois du plan de transition école vie active (TÉVA)



Les étapes de la démarche TÉVA

1. Présentation de la démarche générale du plan de transition au jeune et à ses parents.
 2. Accompagnement du jeune dans l'identification des objectifs de son projet de vie.
 3. Élaboration du plan de transition avec le jeune et les collaborateurs identifiés.
 4. Réalisation du plan de transition.
 5. Révision et suivi.
 6. Référence du jeune, accompagnement et transfert d'information vers les nouveaux intervenants, en vue d'assurer une continuité de services.
- 

PARTENAIRES LAVALLOIS DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE

LES RESSOURCES ET SERVICES LAVALLOIS

selon trois axes de transition dans le passage à la vie adulte et à l'autonomie

Axe socio-professionnel

Éducation et formation

Instruction, socialisation, qualification

- Services au secteur des jeunes des CS

Poursuite des études, qualification professionnelle, générale et technique

- Services au secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des CS
- Collège Montmorency : Service d'aide à l'apprentissage pour les populations étudiantes avec des besoins particuliers
- Circuit collégial
- Autres Cégeps et universités au Québec



Emploi

Services de préparation à l'intégration en emploi

- > Centre(s) de réadaptation et services en santé mentale
- > Autres organisations offrant ces services

- Adaptation et réadaptation reliées à la démarche d'employabilité
- Évaluation et développement des capacités de travail
- Développement de l'autonomie et support éducatif

Services d'intégration et de maintien en emploi

- Centres locaux d'emploi (CLE) - Emploi Québec
- Organismes spécialisés en employabilité (SEL)
- Organismes offrant des services d'intégration socio-professionnelle

Aide financière

- Emploi Québec • Sphère Québec • Service Canada
- RAMQ • Revenu Québec
- Enseignement supérieur, recherche et science



Axe socio-résidentiel

Habitation et hébergement

- > Centre(s) de réadaptation et services en santé mentale
- > Autres organisations offrant ces services

- Accompagnement dans le développement de l'autonomie résidentielle
- Recherche d'hébergement



Axe relationnel

Intégration sociale

- > Centre(s) de réadaptation et services en santé mentale
- > Office des personnes handicapées du Québec - OPHQ
- > Autres organisations offrant ces services

- Entraide • Activités de jour • Loisirs
- Soutien et accompagnement pour favoriser l'accès aux services du jeune, de sa famille et de ses intervenants



Autonomie du jeune dans l'utilisation des services de transport

- > Société de transport de Laval

- Carte d'accompagnement pour le réseau régulier de transport
- Admissibilité au transport adapté

- > Centre(s) de réadaptation

- > Autres organisations offrant ces services

- Évaluation des besoins en matière de transport
- Entraînement au transport
- Évaluation de la conduite automobile



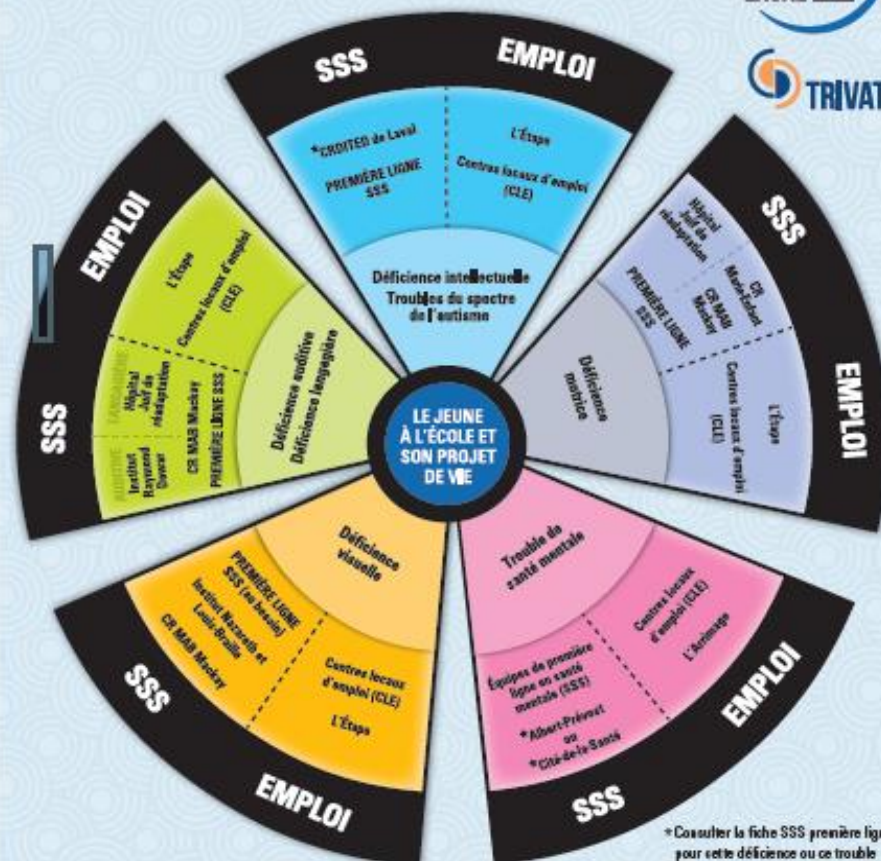
Autonomie du jeune dans l'utilisation des services de santé et de services sociaux

SSS

- Soutien dans la communauté
- Soutien au jeune et à ses proches
- Évaluation de ses besoins
- Référence

LE JEUNE À L'ÉCOLE, SES BESOINS ET SON PROJET DE VIE

PLAN DE TRANSITION LAVAL TEVA



OUTILS DE PLANIFICATION TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE



LE JEUNE À L'ÉCOLE ÂGÉ DE 15 À 21 ANS, SES PARENTS ET LES PARTENAIRES.

La démarche de planification de la TÉVA a comme point de départ les souhaits du jeune pour sa vie adulte.

La démarche s'adresse au jeune qui a besoin d'être accompagné de manière planifiée et concertée pour réussir sa transition école-vie active (TÉVA). Elle s'adresse particulièrement au jeune vivant une situation de handicap ou une limitation fonctionnelle (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées).

3 ANS AVANT DE QUITTER L'ÉCOLE	2 ANS AVANT DE QUITTER L'ÉCOLE	1 AN AVANT DE QUITTER L'ÉCOLE	AU MOMENT DE QUITTER L'ÉCOLE
Définit un projet de vie et s'engage dans l'action	Développe ses compétences et ses habiletés pour réaliser son projet de vie	Amorce la réalisation de son projet de vie	Poursuit en continuité la réalisation des divers aspects de son projet de vie
<ul style="list-style-type: none"> • Connait mieux ses intérêts, ses valeurs, ses forces et ses capacités. • Découvre les ressources de son environnement. • S'informe et explore pour préciser son projet de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Quel travail ? - Quelles études post-secondaires ? - Quels loisirs ? - Quel réseau social ? - Habiter en appartement ? - Quels rêves ? • Réalise des apprentissages en lien avec son projet de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fait des stages. • Expérimente des loisirs. • Participe à des activités dans la communauté. • Expérimente des modes de transport en vue de se déplacer de manière autonome. • Se prépare à la vie adulte (activités de la vie courante et domestique, autonomie résidentielle). • Développe ses ressources personnelles, ses habiletés relationnelles et sociales. • Développe son réseau social. • Poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie. • Valide ses choix. • Précise son projet de vie. • Consolide ses acquis. • Réalise son CV ou son portfolio. • Est en lien avec un Centre de réadaptation ou un Service spécialisé de main-d'œuvre pour poursuivre ses démarches. • Connait les personnes et les ressources qui peuvent l'aider et sait faire appel à elles. 	<ul style="list-style-type: none"> • A des acquis significatifs le préparant à la vie adulte. • Maintient son autonomie en matière de transport. • Entretient et développe un réseau social plus vaste. • En fonction de son projet de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Est prêt à entreprendre sa recherche d'emploi ou à débiter un stage préparatoire à l'emploi. - A fait une demande d'admission dans un Service spécialisé de main-d'œuvre ou un Centre de réadaptation. - S'inscrit à des activités de loisirs. - S'est inscrit à un programme d'études ou de formation.

BOÎTE À OUTILS POUR ÉLABORER UN PLAN DE TRANSITION

- 👉 **Plan de transition**
- 👉 **PI / PSII**
- 👉 **Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA)**
- 👉 **Cadre de référence**
- 👉 **Autres outils utiles**

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DANS LE CADRE DU PLAN DE TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE. LES PARENTS ET LES PARTENAIRES...

- Accompagnent de manière planifiée et concertée du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie pendant les 3 années précédant son départ de l'école.
- Mettent en commun leurs expertises au profit du jeune et agissent en complémentarité.
- Créent les conditions de développement de l'autonomie du jeune.
- Aident le jeune à développer :
 - sa connaissance et son estime de soi ainsi que son pouvoir d'action et sa capacité de choisir ;
 - ses ressources personnelles et ses habiletés relationnelles et sociales ;
 - sa capacité de faire des choix significatifs en matière de projet de vie et d'orientation scolaire et professionnelle ;
 - son employabilité et ses capacités d'intégration ;
 - son autonomie en matière de transport et son autonomie résidentielle ;
 - sa connaissance des ressources et sa capacité d'y faire appel.
- Prévoient les moyens de transport et les ressources résidentielles.
- Évaluent son potentiel d'employabilité.
- S'assurent que les liens soient faits avec les partenaires qui accompagneront le jeune quand il aura quitté l'école et assurent la continuité de sa démarche.

Carte électronique des partenaires lavallois

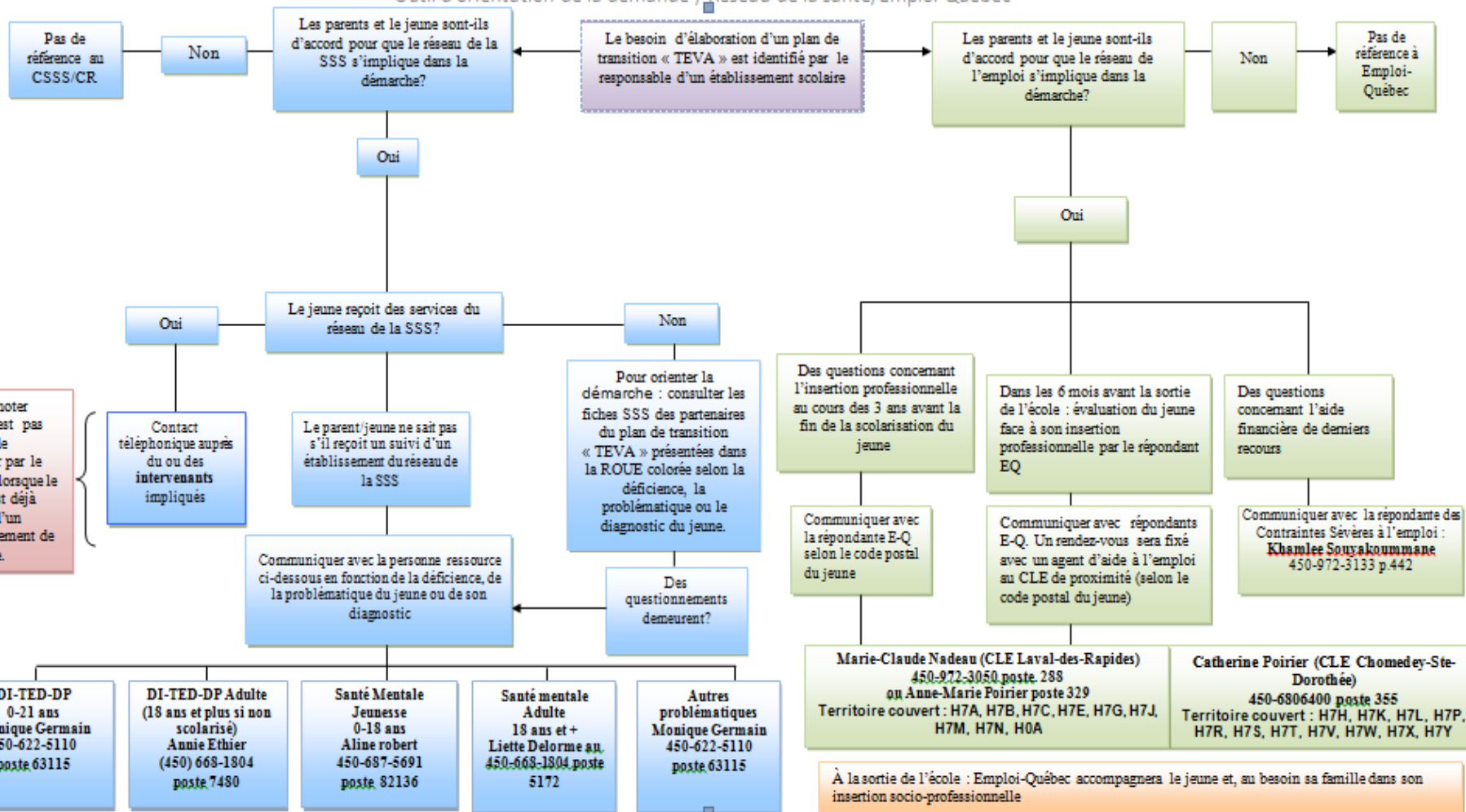


<http://www.plantransitionlaval.com>

Outil d'orientation de la demande

Plan de transition « TEVA »

Outil d'orientation de la demande / Réseau de la santé/Emploi-Québec



Trois plans: comment s'y retrouver ?



	Planification	Partenaires	Actions	Objectifs
PI	Court terme	Collaboration possible	Initié par l'école Coordination des actions des intervenants scolaires	Spécifiques Axés sur les besoins du jeune dans le milieu scolaire
PSII	Court terme	Concertation	Initié par l'un ou l'autre des réseaux Coordination des services des différents établissements	Généraux Axés sur les besoins du jeune et sa famille dans différents domaines de vie
PT	Long terme	Concertation	Initié par l'école Coordination des services et des actions des différents établissements et intervenants	Spécifiques Axés sur les besoins du jeune dans différentes sphères en lien avec son projet de vie . Préparent les transitions socio-professionnelle, socio-résidentielle; relationnelle.

Les 3 plans: comment s'y retrouver ?



Pourquoi faire un PSII lorsqu'il y a déjà un plan de transition ?

- Le PSII sera proposé lorsque la transition vers la vie active représente un défi particulier pour le jeune et sa famille (situation complexe, besoin de services particuliers, mobilisation d'un grand nombre d'intervenants, etc.)
- Le PSII doit être pris en compte lors de l'élaboration du plan de transition.

Le formulaire du plan de transition et outils

- Nouveau formulaire à l'automne 2015
- Nouveaux carnets de préparation pour les parents et l'élève.
- Même contenu mais adapté au contenu du cadre de référence TÉVA et de la carte des partenaires
- Guide et outils disponibles en ligne sur le site du plan de transition



L'implantation de la démarche TÉVA à la CSDL

La démarche TÉVA a été présentée:

- Aux directions et directions adjointes au printemps 2015.
- Aux directions de la Formation professionnelle

Elle sera présentée aux:

- Personnel professionnel de la CS: août 2015
- Aux enseignants et T.E.S des écoles secondaires à l'automne 2015.

L'implantation de la démarche TÉVA à la CSDL

Il y aura:

- Une offre de formation dans Fortic en 2015-2016
- Un soutien des milieux par le personnel professionnel tout au long de la démarche.
- Un plan de transition informatisé (2016-2017)

Des questions ?

Catherine Charette, conseillère pédagogique en adaptation scolaire
450-662-7000 poste 1576

